

## **5. J'ai introduit une demande. Combien de temps dois-je attendre avant de recevoir la décision ?**

### **Délais légaux de traitement**

Le paiement de l'allocation doit être fait dans les 6 mois qui suivent la date de la demande. Ce délai est suspendu si vous ne fournissez pas à temps les renseignements complémentaires nécessaires à la prise de décision ou si vous avez demandé un délai supplémentaire pour fournir les informations nécessaires au traitement de votre demande.

### **Quels sont les éléments qui déterminent le délai de traitement d'un dossier spécifique ?**

Les délais de traitement des dossiers peuvent varier en fonction des facteurs suivants :

- le type de demande introduite (p. ex. première demande ou demande en révision),
- si la demande est complète,
- le nombre de demandes en cours de traitement,
- la facilité avec laquelle le service APA de votre mutuelle peut vérifier les informations,
- la rapidité avec laquelle votre médecin généraliste ou spécialiste envoie vos rapports médicaux,
- le temps qu'il vous faut pour répondre aux éventuelles demandes de renseignements,
- si l'évaluation de votre perte d'autonomie peut se faire sur la base des éléments de votre dossier ou si une consultation chez un évaluateur ou une évaluatrice est nécessaire.